

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU MORBIHAN**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Morbihan est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 21 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts :

Le nombre de dossiers déposés dans le Morbihan a connu une nouvelle diminution de 8.9 % sur un an (1677 dossiers contre 1841 en 2017), alors que la baisse est de 10.7 % en Bretagne et de 10.1 % au niveau national.

La part des redépôts (c'est-à-dire les dossiers déposés par les personnes qui ont déjà par le passé, sollicité la Commission de surendettement) est quasiment stable (47.6% en 2018 contre 47% en 2017). Taux de redépôt en Bretagne 46.6% et 46.2% au niveau national.

La prévention des redépôts restera un axe prioritaire du secrétariat de la Commission en 2019.

Recevabilité et orientation :

Diminution des dossiers déclarés irrecevables en 2018, 103 dossiers contre 118 en 2017 (-12.7%), cette diminution s'explique par l'application du ROAS 2018 (Recueil des Orientations Attendues du Secrétariat).

La part des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire augmente et s'établit à 44.6% (contre 40.8% en 2017).

La procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire progresse également en passant de 0.7% en 2017 à 1.4% en 2018.

Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs : 10.8% dans le Morbihan, 11.3% en Bretagne et 7.7% en France.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes :

Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ : 38% des dossiers traités (contre 41% en Bretagne et 41.5% en France).

Mesures imposées avec effacement partiel et sans effacement : 37.6% dans le Morbihan, 36.4% en Bretagne et 38.5% au niveau national.

Mesures pérennes :

Proportion des solutions pérennes : 69.6% dans le Morbihan, 74.8% en Bretagne et 76.6% en France. Une amélioration de cet indicateur permettrait de limiter les redépôts de dossiers pour les années futures.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du rapport d'activité 2017 et échanges sur les pratiques
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Réunion de concertation le 21/06/2018
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	-	-
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	-	-
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	4 réunions 32 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Surendettement et inclusion bancaire
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	-	-
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	6 interventions	122 enfants des écoles primaires rurales dans le cadre de la semaine de l'argent 49 étudiants pour un établissement d'enseignement supérieur à Lorient

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à coordonner les relations entre le secrétariat de la commission et les acteurs judiciaires de la procédure: greffiers et juges.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les expulsions des ménages surendettés : transmission mensuelle d'un fichier crypté recensant les dossiers de surendettement recevables à la procédure et présentant une dette de loyer jusqu'en octobre 2018 dans l'attente du système d'information EXPLOC prévu pour mars 2019.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La coordination entre la procédure collective et la procédure du surendettement est toujours difficile à comprendre pour les débiteurs. Ces dossiers concernent d'anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire ou les particuliers disposant d'une double activité, salariée ou indépendante, ne générant parfois aucune ressource.

Le Secrétariat de la Commission renforcera ses actions de communication sur ces sujets lors des interventions réalisées auprès de la sphère sociale en 2019.

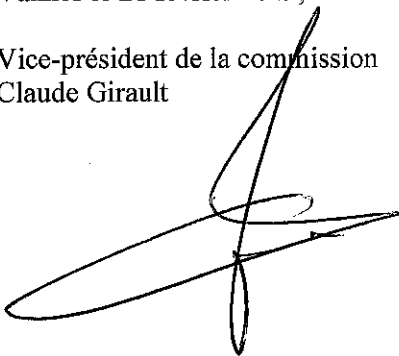
Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les situations juridiques des couples en instance de séparation (ou de personne possédant des biens en indivision) rendent difficiles l'élaboration de solutions pérennes du fait notamment de l'incertitude sur la répartition du patrimoine ou de l'occupation du bien immobilier par l'un des membres appartenant à la communauté.

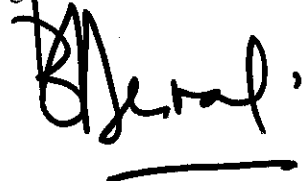
La Commission oriente de plus en plus souvent ces dossiers en procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire afin de dénouer ces situations très complexes.

Vannes le 21 février 2019,

Vice-président de la commission
Claude Girault



Secrétaire de la commission
Brigitte Derval



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Indicateurs	2017	2018	variation 2018/2017 (en %)
Dossiers déposés	1841	1677	-8,9%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		17,8%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,0%	47,6%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,5%	11,8%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1603	1565	-2,4%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	118	103	-12,7%
Dossiers orientés par la commission	1622	1582	-2,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		48,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	40,8%	44,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,7%	1,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,5%	54,0%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1819	2196	20,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	10,2%	7,9%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,5%	4,7%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	34,4%	38,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,0%	1,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,9%	10,8%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	8,1%	5,6%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,7%	5,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	33,6%	37,6%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		25,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		15,6%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		12,6%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		69,6%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		23	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		18	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Données commission	Données région	Données nationales (France métropolitaine)
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4,7%	3,8%	4,6%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	38,0%	41,0%	41,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	10,8%	11,3%	7,7%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37,6%	36,4%	38,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	69,6%	74,8%	76,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Morbihan	Dettes financières	51 340	1 426	6 453	72,6%	89,9%	13 077	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	26 073	264	550	36,9%	16,6%	81 676	2,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	23 983	1 273	4 739	33,9%	80,3%	10 331	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	1 284	902	1 164	1,8%	55,9%	841	1,0
	Dettes de charges courantes	7 713	1 309	5 972	10,9%	82,5%	3 014	4,0
	Autres dettes	11 665	966	2 372	16,5%	60,9%	2 052	2,0
	Endettement global	70 717	1 586	14 797	100,0%	100,0%	18 027	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Bretagne	Dettes financières	235 443	6 193	28 000	75,5%	87,5%	13 303	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	126 962	1 313	2 653	40,7%	18,6%	85 305	2,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	102 450	5 442	20 408	32,9%	76,9%	10 436	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	6 020	3 867	4 939	1,9%	54,7%	842	1,0
	Dettes de charges courantes	31 260	5 808	25 891	10,0%	82,1%	3 088	4,0
	Autres dettes	44 948	4 276	9 990	14,4%	60,4%	1 663	2,0
	Endettement global	311 650	7 075	63 881	100,0%	100,0%	17 866	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0